

Règlement

Sport en pratique libre (sur réservation gratuite)

Le service SSUE met gratuitement à disposition des étudiant-es UNIL et EPFL* et des personnes qui détiennent la carte d'accès SSUE* des terrains de sport en extérieur et des salles de sport, les week-ends ou en semaine également selon les lieux concernés.

Les espaces de sport suivants peuvent être réservés tous les jours pour la pratique libre: Terrains de football extérieurs synthétiques, terrain de basket extérieur en tartin et terrains de beach-volleyball en sable. Les modules de salles de sport en SOS1 et SOS2 ne peuvent être réservés que les week-ends.

Fonctionnement

1. Chaque vendredi, les plages libres des salles et terrains concernés sont réservées pour la pratique libre jusqu'au dimanche suivant (+ 9 jours).
2. Les ayant-droits* peuvent réserver un terrain pour 2 périodes au maximum par jour. Une seule personne fait la réservation pour son groupe.
3. La personne qui a effectué la réservation doit s'adresser aux surveillants à l'accueil de SOS 2 et peut demander du matériel de sport en prêt, en échange d'une carte d'identité, d'un permis de conduire etc... à déposer à l'accueil le temps de l'emprunt. Une fiche de prêt sera remplie. En cas de perte ou de dommage porté au matériel prêté, une facture sera émise au loueur pour remplacer le matériel détérioré ou perdu, selon les tarifs indiqués sur la fiche de prêt.
4. Toutes les personnes présentes doivent être en possession de leur carte d'étudiant-e-s UNIL ou EPFL ou de leur carte SSUE en cours de validité. En cas de contrôle, si une seule personne du groupe n'est pas en mesure de présenter l'une de ces deux cartes, la personne qui a réservé le terrain recevra une facture pour la location au tarif public. La facture est émise par email, le délai de paiement est de 30 jours.
5. Les salles et terrains mis à disposition pour le sport en pratique libre ne peuvent pas être utilisés pour faire des tournois ou toute autre manifestation, mais uniquement pour jouer avec des ami-es.
 - 5.1. Pour réserver un terrain plus de 10 jours à l'avance, ou pour jouer avec des personnes qui n'ont pas de carte de validité comme mentionné au point 4., il faut louer le terrain souhaité via notre page de [location en ligne](#) ; pour organiser un tournoi ou toute autre manifestation, les terrains doivent être réservés via notre [formulaire de réservation](#). La location est alors payante et le tarif attribué dépend du type d'utilisateurs.
6. Toutes les personnes présentes sont censées connaître et doivent respecter nos [conditions générales](#).

Regulations

Open-access sport (free booking)

The SSUE service provides UNIL and EPFL* students, as well as holders of the SSUE access card*, with free use of outdoor sports pitches and sports halls at weekends and, depending on the venue, on weekdays too.

The following sports facilities can be booked every day for open access: outdoor synthetic football pitches, an outdoor tartan basketball court and sand beach volleyball courts. The sports halls in SOS1 and SOS2 can only be booked at weekends.

How it works

1. Every Friday, the free slots for the relevant halls and pitches are reserved for open-access use until the following Sunday (+ 9 days).
2. Eligible users* may book a pitch for a maximum of two sessions per day. Only one person may make the booking on behalf of their group.
3. The person who made the booking must speak to the supervisors at the SOS 2 reception and may request sports equipment on loan, in exchange for an identity card, driving licence, etc., to be left at reception for the duration of the loan. A loan form will be completed. In the event of loss or damage to the equipment on loan, an invoice will be issued to the borrower to cover the cost of replacing the damaged or lost equipment, in accordance with the rates stated on the loan form.
4. All persons present must be in possession of a valid UNIL or EPFL student card or a valid SSUE card. In the event of a check, if even one person in the group is unable to present one of these two cards, the person who booked the pitch will be invoiced for the hire at the public rate. The invoice will be sent by email, and payment is due within 30 days.
5. The halls and courts made available for open-access sport may not be used for tournaments or any other events, but only for playing with friends.
 - 5.1. To book a court more than 10 days in advance, or to play with people who do not hold a valid card as mentioned in point 4, you must book the desired court via our online booking page; to organise a tournament or any other event, courts must be booked via our booking form. A fee will then apply, and the rate charged depends on the type of user.
6. All persons present are deemed to be aware of and must comply with our terms and conditions.